Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SPFPL MAGMA – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 10 juillet 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte ssp du 02/07/2026 il a été constitué la société de participations financières de profession libérale de vétérinaires par actions simplifiée (à associé unique) ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SPFPL MAGMA Objet : La détention de parts ou d'actions de sociétés ayant pour activité l'exercice de la profession de vétérinaire ; toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés dont elle détient des participations. Siège social : 18, Fayelle – 35230 BOURGBARRÉ. Capital social : 500 €. Droit de vote et admission aux assemblées : Un droit de vote est attaché à chaque action. En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de RENNES. Président : Mme Maïa VANEL demeurant 18, Fayelle – 35230 BOURGBARRÉ.

Consulter cette annonce en ligne